Feuille d'observations : Planification intégrée de la zone de Temagami – Plans de gestion préliminaires

Nous invitons les personnes intéressées à nous faire part de leurs observations sur tout aspect des plans préliminaires de gestion des cinq parcs provinciaux, des huit réserves de conservation et de l'utilisation à des fins récréatives de terres de la Couronne. Les observations reçues seront prises en compte lors de l'élaboration des plans de gestion définitifs. Nous vous remercions de prendre le temps de remplir cette feuille d'observations.

Nom : _____

Adresse postale : _____

_____

Observations (dans la mesure du possible, précisez le document, la section et la page auxquels vos observations se rapportent) :

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Le ministère des Richesses naturelles recueille des observations et des renseignements en vertu des pouvoirs que lui confèrent la *Loi sur les terres publiques*, L.R.O. 1990 et la *Loi sur les parcs provinciaux*, L.R.O. 1990 et conformément aux dispositions de la *Charte des droits environnementaux* et du registre environnemental. Les observations et les opinions seront versées au dossier pour être utilisées pendant la période de planification; elles pourront faire partie de la documentation des études qui sera rendue publique. En vertu de la *Loi de 1987 sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, les renseignements personnels demeureront confidentiels, à moins que la personne concernée n'est consenti au préalable à leur divulgation. Le ministère des Richesses naturelles pourra toutefois se servir de cette information pour obtenir l'opinion du public sur d'autres projets d'aménagement des ressources. Pour tout question concernant ces lois, veuillez appeler Rick Calhoun, District de North Bay du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, au (705) 475-5546 ou envoyer un message à tip@ontario.ca.